



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JANVIER 2025

LISTE DE DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

Conformément à la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales applicable à compter du 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu est supprimé pour laisser place à un document similaire : la liste des délibérations examinées.

Le 07 janvier 2025, à 18h30 le conseil municipal, sur convocation adressée par Madame le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

Madame Dominique TURPIN, Maire, préside la séance.

Présents : Mmes : DEPEE Odile, SCHWAB Marie-Christine, MEIER Catherine, ROBLIN Clémence, TURPIN Dominique. MM : DIOT Jacques, FÈVRE Gilles, LOUIS Charles-Henry, PLAUD Christophe, BIDAULT Philippe, JATHAN Philippe

Absents excusés :

Absents :

Début de la séance : 18h30

Secrétaire de séance : Mme ROBLIN Clémence. Elle est assistée par Mme Virginie PINON en qualité d'auxiliaire de secrétariat

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 décembre 2024 : Adopté à la majorité 1 abstention : Mr JATHAN Philippe

Compte rendu des décisions du maire agissant par délégation du conseil municipal :

- Délivrance concession cimetière
- Remboursement sinistre Groupama pollution

Les points portés à l'ordre du jour ont donné lieu aux délibérations suivantes :

N° 2025_001	Géothermie : plan prévisionnel de financements et autorisation de travaux
-------------	---

Rapporteur : Mme le maire

☞ Décision : Adoptée à l'unanimité Pour : 11

N° 2024_002	Géothermie : plan financement CRTE (Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique)
-------------	---

Rapporteur : Mme le maire

☞ Décision : Adoptée à l'unanimité Pour : 11



Commune de Clémont

N° 2025_003	Plans de financement SDE 18 éclairage public
-------------	--

Rapporteur : Mme le maire

↳ Décision : Adoptée à l'unanimité Pour : 11

N° 2025_004	Solidarité « Mayotte »
-------------	------------------------

Rapporteur : Mme le maire

↳ Décision : Adoptée à la majorité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1 (M. LOUIS)



Le procès-verbal sera consultable en mairie et sur le site internet de la Commune après son approbation lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19h45

Date d'affichage en mairie : 09/01/2025

Date de mise à en ligne sur le site internet : Site en maintenance

Toutes les délibérations et pièces annexes sont consultables en mairie, aux horaires habituels d'ouverture au public.

		Signatures
Président de la séance :	Mme Dominique TURPIN	 
Secrétaire de la Séance :	Mme Clémence ROBLIN	